



Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale

Département Insee Info Service

Division Communication Externe

Bureau de presse

INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 juin 2011

Suite aux différents échanges qui ont eu lieu par voie de presse à ce sujet, l'Insee souhaite rappeler les statistiques publiées en 2005 sur le parcours scolaire des enfants d'immigrés.

Ces statistiques figurent dans l'ouvrage *Les immigrés en France* (collection *Insee Références*, édition 2005, pages 98 et 99) et portent sur la scolarité dans l'enseignement secondaire des élèves entrés en sixième en 1995.

Dans cette étude, les proportions d'élèves sortis sans qualification de l'enseignement secondaire sont ainsi de :

- 10,7 % parmi les enfants de familles immigrées¹ ;
- 6,6 % parmi les enfants de familles « mixtes »² ;
- 6,1 % parmi les enfants de familles non immigrées.

Il est, de plus, indiqué dans la présentation qui accompagne ces statistiques, qu'à la rentrée 1995, près d'un entrant en sixième sur 10 appartient à une famille immigrée et que 6 % des élèves vivent dans une famille « mixte ».

Compte tenu de ces éléments, la proportion d'enfants d'immigrés parmi les élèves sortis sans qualification de l'enseignement secondaire peut être estimée à environ 16 % pour les enfants de familles immigrées. Si on y ajoute les enfants de familles « mixtes », cette proportion passe à environ 22 %.

Les statistiques sur lesquelles s'appuie cette estimation sont disponibles depuis leur parution en 2005 sur le site internet de l'Insee à l'adresse :

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/immfra05f.PDF

¹ Dans cette étude, une famille immigrée est une famille dont les deux parents sont immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, ou une famille monoparentale dont le parent chef de famille est immigré.

² Dans cette étude, une famille mixte est une famille dont un seul des deux parents est immigré.